Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026033SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/033

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Avril 2026 à 19H00

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Isabelle TANGUY, qui a donné procuration à Marion VERNET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

DEL 08.04.2026 / 2026/033 : DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que par courrier en date du 01 Avril 2026, Monsieur Jean-Yves LE GOFF a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le préfet du Finistère en a été informé.

Suivant l'ordre de la liste « « SCAËR, AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR », Monsieur Fabrice MALHERE, est donc appelé à siéger au poste de conseiller municipal. Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera mis à jour.

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de l'installation de Monsieur Fabrice MALHERE en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal à Monsieur Fabrice MALHERE.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026033SCA-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L270 du Code Électoral, précisant que *« le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».*

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 28 Mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article N°1 :
PREND ACTE de l'installation de Monsieur Fabrice MALHERE en qualité de conseiller municipal,

Article N°2 :
PRECISE que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture,

Article N°3 :
Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES -ou sur le site télérecours citoyen (*www.telerecours.fr*) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR

